

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2022

Référence
55_2022

Objet de la délibération
DM1 Budget Commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	9

Date de la convocation
18/10/2022

Date d'affichage
18/10/2022

Vote
UNANIMITE
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 02/11/2022

Et

Publication ou notification du :
18/10/2022

L'an 2022 et le 2 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mme MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LINGAT Nicole à Mme MAURICE Valérie

Absents séance:

Absent(s) : Mme DONGE Christine, MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : DM1 Budget Commune

Afin de procéder au reversement de la cote part de la Taxe d'aménagement à l'EPCI CCVPA pour l'année 2022, il est nécessaire à la DM suivante :

section d'investissement en dépenses :
2315 *installation matériels et outillages* - 1000€
10226 *Taxe d'aménagement* + 1000€

Compte tenu du vote du reversement de la taxe aménagement à 0%, ce point n'a plus lieu d'être mis en discussion.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/11/2022

Le Maire,
François DENEUX